

*ce*



221/3/ 01212 / 803.-

TRANSMIS copie pour information à :  
- Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à ASTRIDA suite à sa lettre n° 670/AI.2.  
05. du 30/1/1960.-

Rapatriment Silas  
Murihano.

A Monsieur le Commissioner of  
Prisons

B.O. Box 30175

à

NAIROBI

T.T.

Monsieur le Commissioner of Prisons,

Me référant à votre lettre n° POL/52/1/3/  
10/2 du 21/12/59 adressée à l'Administrateur de Terri-  
toire d'Astrida, j'ai l'honneur de porter à votre con-  
naissance que les recherches entreprises en vue de re-  
trouver l'origine du nommé Silas Murihano n'ont pas abouti.

Je ne peux émettre dans ce cas un avis fa-  
vorable à son rapatriement.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

p.o.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES  
AFFAIRES INDIGENES,  
LE CHEF DU 2ème BUREAU  
P. BIBOT.-